



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord

Rodez, le 21 octobre 2025

Vos références à rappeler
SOULACROIX CELINE

N° d'immatriculation : 2860346127026

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
108936

Mme CELINE SOULACROIX
LES PREVAYRIES
117 CHE DU FROMENTAL
46300 LEOBARD

Unité Organisationnelle : NN2F

TEL :

Objet : Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025

2 216,00 €

Montant crédité

- 1 732,47 €

Somme restant à prélever

483,53 €

Ce montant sera prélevé sur votre compte bancaire FR76 1120 6000 8901 1940 6004 823 le 01/12/2025,
sous la référence ICS FR48ZZZ124761 et RUM MD25177W120063741

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative
en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.
Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
SOULACROIX CELINE (2860346127026)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	2 216,00	
14/07/2025	Règlement par virement		+ 1 732,47
	Total	2 216,00	+ 1 732,47
	Solde à régler	483,53	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

6911.00	LES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTÉ DE L'ÉTAI
---------	--

For suite page suivante

Bordereau d'appel des cotisations et
 contributions
 SOULACROIX CELINE
 Dossier n° : 2860346127026 NN2F 46 169

EMISSION ANNUELLE 2025

Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers	Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
Fonds de mutualisation FMSE					20,00
Formation professionnelle continue (VIVEA)			Cotisation mini formation prof. continue	22,10	80,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :					100,00
MONTANT TOTAL					2 216,00 €

Voir suite page suivante 10

Bordereau d'appel des cotisations et
contributions
SOULACROIX CELINE
Dossier n° : 2860346127026 NN2F 46 169

EMISSION ANNUELLE 2025

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
SOULACROIX CELINE	0,00	0,00	23,00	133,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Application d'une assiette forfaitaire de Nouvel Installé.

Les contributions CSG / CRDS

Application d'une assiette forfaitaire de nouvel installé s'élevant à :
600 SMIC.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 »

Montant du SMIC : 11,88 »

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux

ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise